

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2024 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

298.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire
11 novembre 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024
5. **Demandes :**
 - a) Projet « Ensemble pour la vie »
6. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
7. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - b) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2025
 - c) MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2025
 - d) Nomination des maires suppléants et des comités : année 2024

- e) Offre de service forfaitaire de consultations juridiques : Morency société d'avocats
- f) Souper des fêtes 2024
- g) Atelier du budget 2025
- h) Dépôt des états comparatifs
- i) Emploi d'été Canada 2025
- j) Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- k) Avis de motion : règlement numéro 486/2024 régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
- l) Avis de motion : règlement numéro 487/2024 abrogeant les règlements 430/2018 et 451/2024 sur la gestion contractuelle

8. Voirie

- a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
- b) Achat d'un ordinateur portable pour la voirie (REPORTÉ)

Période de questions à 20 h 30

9. Hygiène du milieu

- a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
- b) Compteurs d'eau numériques : achat
- c) Stratégie municipale d'économie d'eau potable
- d) Usine d'épuration : proposition d'une formation et maintenance sur les lampes UV

10. Sécurité publique et incendie

- a) Sûreté du Québec : tarification 2025

11. Loisirs et culture

- a) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : autorisation de dépenses pour la fête d'hiver 2025
- b) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année 2024
- c) Cabane de la patinoire

12. MRC

- a) Compte-rendu MRC
- b) Transport collectif et interurbain : une relance essentielle pour bâtir les régions

13. Points divers

- a) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier de collectes 2025

14. Levée de la réunion

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 ;

299.11.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Demande

- a) **Projet « Ensemble pour la vie »**

ATTENDU QUE le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond (CEPS Drummond), actif dans la région depuis 40 ans, a pour mission de promouvoir la Vie et d'offrir du soutien aux personnes en détresse ainsi qu'à leurs proches ;

ATTENDU QU'ils ont développé un projet « Ensemble pour la Vie » qui vise à dispenser la formation « AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide » gratuitement dans l'objectif de former 12 sentinelles dans chaque municipalité de la MRC ;

ATTENDU QUE la formation est reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) comme une des meilleures pratiques à adopter pour diminuer le taux de prévention de suicide dans les communautés ;

ATTENDU QU'ils invitent le conseil municipal à se joindre à leur projet porteur pour l'avenir de notre municipalité ;

300.11.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de signifier notre intérêt au projet et former des sentinelles pour le projet « Ensemble pour la Vie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

301.11.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'octobre 2024, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	55 814,92 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	26 060,13 \$
Total déboursés directs	81 875,05 \$
Factures d'achats (chèques) :	3 430,45 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	60 879,70 \$
Total factures d'achats	64 310,15 \$
Rémunération globale :	22 307,57 \$

Total : 168 492,77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Dossiers municipaux

a) **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

En vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer, dans les 60 jours d'anniversaire de leur proclamation de leur élection, une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

En séance tenante, ceux-ci déposent leurs déclarations :

- ✓ Monsieur Jean-Guy Hébert, maire ;
- ✓ Monsieur Alain Conraud, conseiller, siège no 1 ;
- ✓ Monsieur Christian Jutras, conseiller, siège no 2 ;
- ✓ Madame Sarah Raymond, conseillère, siège no 3 ;
- ✓ Monsieur François Bilodeau, conseiller, siège no 4 ;
- ✓ Monsieur Frédéric Marier, conseiller, siège no 5 ;
- ✓ Madame Nancy Fontaine, conseillère, siège no 6.

b) **Fédération québécoise des municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2025**

302.11.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2025 au montant de 1 269,17 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2025**

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que la proportion médiane est de 100 % et le facteur comparatif est de 1,00 pour l'exercice foncier 2025.

d) **Nomination des maires suppléants et des comités : année 2025**

ATTENDU QUE le maire attribue les tâches suivantes aux élu(e)s pour l'année 2025 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e) :

Administration : – Nancy Fontaine
– François Bilodeau

Aqueduc : – Alain Conraud
– François Bilodeau

Copernic : – Christian Jutras

Culture et bibliothèque :	– Nancy Fontaine
Déneigement, voirie et : immeubles	– François Bilodeau – Alain Conraud
Environnement :	– Alain Conraud – Frédéric Marier
Incendie et mesures d'urgence :	– Christian Jutras – François Bilodeau
Loisirs :	– Sarah Raymond
Mada :	– Alain Conraud
Matières résiduelles :	– Alain Conraud Substitut : – Frédéric Marier
Relations de travail & : Superviseurs des employés	– Alain Conraud – Sarah Raymond
Urbanisme :	– Christian Jutras – Alain Conraud – Alain Bergeron, citoyen

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maire suppléant pour l'année 2025 :

Conseiller, siège n° 4 ; François Bilodeau

303.11.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun(e) s sur les divers comités pour l'année 2025 ;
- que la liste soit publiée dans le journal *Le Jaseur* à sa prochaine parution ;
- d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesse suppléant(e)s pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Offre de service forfaitaire de consultations juridiques : Morency Société d'avocats

ATTENDU QUE le cabinet Morency société d'avocats S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une offre de service forfaitaire de consultation juridique pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE ce service forfaitaire de consultations juridiques est au montant annuel de 1 025 \$ plus les taxes et les déboursés si applicables ;

ATTENDU QUE lorsqu'un dossier spécifique est ouvert, la facturation sera effectuée à taux horaire ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

304.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service forfaitaire de consultations juridiques du cabinet Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. au coût de 1 025 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Souper des fêtes 2024

305.11.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications à faire une réservation à la Cour du Baron pour le souper des fêtes 2024 ;
- que ce souper des fêtes ait lieu le 10 janvier 2025 ;
- que la municipalité s'occupe de défrayer le repas pour les élu(e)s et les employé(e)s permanents lors de cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Atelier du budget 2025

ATTENDU QUE les élus doivent se réunir en fin d'année pour les prévisions budgétaires 2025 ;

306.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le 6 décembre 2024 de 8 h 30 à 16 h à la salle du conseil municipal se déroulera l'atelier budgétaire pour l'année 2024 ;
- de fournir la collation, le café et le dîner à tous les membres présents lors de l'atelier budgétaire 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, à la dernière séance ordinaire du conseil municipal, tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant être adopté, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs des recettes et dépenses en séance tenante.

i) Emploi d'été Canada 2025

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public, ainsi qu'à de petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la présentation de demandes annuelles pour Emplois d'été Canada (EÉC) est du 18 novembre au 19 décembre 2024 ;

307.11.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale à soumettre une (1) demande au programme Emplois d'été Canada (EÉC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

ATTENDU la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L. Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il

entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

308.11.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults » jointe en Annexe (ci-après la « Directive ») ;
- que la Directive de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023 ;
- que cette Directive sera :
 - transmise au ministre de la Langue française ;
 - publiée sur le site Internet de la municipalité ;
 - diffusée au personnel de la municipalité ;
 - révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Avis de motion : règlement numéro 486/2024 régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

309.11.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

l) Avis de motion : règlement numéro 487/2024 abrogeant les règlements 430/2018 et 451/2021 sur la gestion contractuelle

310.11.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Alain Conraud, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet d'abroger les règlements 430/2018 et 451/2021 sur la gestion contractuelle.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) Achat d'un ordinateur portable pour la voirie

REPORTÉ

9. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller, fait un rapport de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

b) Compteurs d'eau numériques : achat

ATTENDU QUE la plupart des citoyens desservis par l'aqueduc ne sont pas dotés d'un compteur d'eau numérique pour la lecture de leurs consommations annuelles d'eau ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2024 ;

311.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat de 25 compteurs d'eau numériques chez J.U. Houle, au coût de 9 132,50 \$ plus les taxes et les frais de livraison applicables ;
- de défrayer les coûts d'installation par un plombier pour les résidences à installer le compteur d'eau numérique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Stratégie municipale d'économie d'eau potable

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023 le 22 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la présentation de ce rapport aux membres du conseil ;

312.11.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent une question sur le sujet suivant :

- Déneigement de la piste cyclable du rang Saint-Patrice ;
- Évaluation foncière des résidences.

d) Usine d'épuration : proposition d'une formation et maintenance sur les lampes UV

ATTENDU la proposition faite par Premier Tech pour une formation à l'usine d'épuration et pour la maintenance sur les lampes UV ;

ATTENDU QUE le système d'entretien préventif doit être mis à jour ;

313.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la proposition du 22 octobre 2024 pour la formation à l'usine d'épuration et pour la maintenance des lampes UV au coût de 1 240,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Sécurité publique et incendie

a) Sûreté du Québec : tarification 2025

Une correspondance du 5 novembre 2024 du ministère de la Sécurité publique nous avise que le montant de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec est estimé, pour l'année 2025, à 142 169,00 \$ pour notre municipalité.

11. Loisirs et culture

a) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : autorisation de dépenses pour la fête d'hiver 2025

ATTENDU QUE la Municipalité et le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent organiser une fête d'hiver au mois de février 2025 qui comprendra entre autres des balades à chevaux dans le village ;

ATTENDU QU'un montant de 3 150 \$ est prévu dans les prévisions budgétaires 2025 des loisirs pour la tenue de cette activité familiale qui a pour

objectif de faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir de pratiquer des activités hivernales accessibles pour tous ;

314.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 3 150 \$, taxes nettes, pour l'organisation de la fête d'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année 2024

ATTENDU QUE des feux d'artifice sont prévus derrière le terrain de la bibliothèque Michel-David le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désire faire la vente de cafés alcoolisés et de chocolat chaud lors de cet événement ;

ATTENDU QU'une demande de permis de réunion devra être acheminée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

315.11.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder un budget de 300 \$, taxes en sus, pour tenir un kiosque de vente de cafés alcoolisés et de chocolats chauds lors des feux d'artifice ;
- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à faire une demande de permis de réunion au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- de remettre les profits amassés lors de la soirée du 31 décembre 2024 au comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Cabane de la patinoire

ATTENDU QUE la porte d'entrée à la cabane de la patinoire est brisée depuis la saison hivernale 2023-2024 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de la changer ;

316.11.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'achat d'une nouvelle porte d'entrée pour la cabane de la patinoire ;
- de mandater l'inspecteur municipal, Monsieur Freddy Gourlay, à en faire l'achat et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) Transport collectif et interurbain : une relance essentielle pour bâtir les régions

ATTENDU QUE le transport collectif et adapté est un service public incontournable pour permettre à toutes les régions du Québec de se développer et d'assurer leur prospérité, et non seulement pour les grandes villes ;

ATTENDU QUE plus de 30 % de la population du Québec est répartie à l'extérieur du territoire couvert par les dix sociétés de transport, mais que l'aide financière allouée au transport collectif régional par le programme d'aide au transport collectif pour ces communautés n'est que de 6,8 % ;

ATTENDU QU'un déficit de mobilité accentue l'isolement social de personnes déjà vulnérables ;

ATTENDU QUE des citoyens dans les régions du Québec n'ont pas accès au transport collectif, ce qui a pour effet de limiter leur accès aux services essentiels tels que les soins de santé et certaines activités sociales et économiques ;

ATTENDU QUE la mobilité durable, dont le transport collectif, comporte de nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et contribue au dynamisme économique des communautés ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable impose une série de règles abusives en matière de transport collectif et adapté et que ces règles empêchent toute initiative et innovation dans la livraison de ces services par les municipalités locales et régionales ;

ATTENDU QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) entreront en vigueur le 1er décembre 2024 et que l'orientation 4.3 comporte un objectif qui vise à assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports ;

ATTENDU QUE le transport interurbain ne profite d'aucun programme ni budget structurants de la part du ministère et que les MRC doivent

régulièrement pallier le manque de financement pour conserver le niveau de services ;

317.11.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la résolution numéro MRC13838/10/24 de la MRC de Drummond pour le transport collectif et interurbain : une relance essentielle pour bâtir les régions ;
- de demander d'apporter toutes les modifications aux programmes et règlementations pour que les municipalités et les MRC aient tous les leviers à leur disposition pour prendre les décisions et déployer des services de transport qui répondent aux besoins et réalités de leur territoire par :

1. Hausse de la part du financement

QUE la part du financement du transport collectif et adapté dans les régions soit revue à la hausse afin de tenir compte des réalités des territoires non desservis par une société de transport et regroupant 30 % de la population du Québec.

2. Occupation et vitalité des territoires et compétences municipales

QUE les compétences et l'autonomie municipales en matière de transport soient reconnues, respectées et appuyées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable notamment dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement.

3. Agilité et souplesse requises

QUE les programmes et mesures d'aide au transport collectif et adapté soient revus afin de retirer tous les freins à l'innovation dans la desserte des services par :

- a) Une plus grande agilité dans la gestion des services de transport pour déployer une offre diversifiée et viable, adaptée aux réalités locales et régionales ;
- b) L'ajustement du calendrier de versements de l'aide financière pour assurer la disponibilité des liquidités ;
- c) La souplesse quant aux dépenses admissibles : retrait du plafond de coût maximal d'un transport par la reconnaissance du coût réel ; frais de gestion, de ressources humaines et de développement soient des frais admissibles ;
- d) L'autorisation de conserver les surplus, le cas échéant.

4. Modifications législatives : lever tous les freins et limitations dans les choix de gestion

QUE les modifications législatives soient apportées afin de lever toutes les restrictions et ainsi permettre aux organisations de transport collectif

régionales d'avoir tous les outils pour opérer le service, comme de pouvoir acquérir et opérer leurs propres véhicules et de convenir d'ententes de gré à gré.

QUE la mobilité des citoyens entre les municipalités, notamment les villes-centres, soit facilitée pour augmenter l'accessibilité aux divers services et contribuer à l'activité économique de toute la région.

QUE la législation du transport interurbain, incluant le transport aérien, soit revue pour que ce service public de transport permette la mobilité interrégionale et ainsi soutienne la vitalité économique de nos régions.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, à M. André Lamontagne, député de Johnson, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre--du-Québec, à M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond--Bois-Francs, à M. Donald Martel, député de Nicolet--Bécancour, aux 18 municipalités du territoire de la MRC de Drummond, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Questions diverses

a) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier

318.11.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le calendrier 2025 des collectes des matières résiduelles soumis par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
- qu'une copie soit distribuée à chaque citoyen dans la parution du mois de décembre du journal *Le Jaseur* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

319.11.2024 Il est 21 h 6, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale